

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2011

SIMPLIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU DROIT
(Deuxième lecture) - (n° 3112)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 101

présenté par
M. Étienne Blanc

ARTICLE 9

Après la référence :

« L. 241-3-2 »,

insérer les mots :

« du code de l'action sociale et des familles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.